



APVF
PETITES
VILLES
de France



RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Au cours de l'année écoulée, dans un contexte de grandes mutations de l'échiquier territorial, l'APVF n'a pas ménagé ses efforts pour porter haut et fort la voix des petites villes partout où cela était nécessaire.

Elle s'est mobilisée sur des enjeux majeurs à savoir la réforme territoriale, les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, le chantier relatif à la taxe d'habitation, l'offre de soins et la revitalisation des centres-bourgs.

Sur tous ces fronts, l'APVF a été présente et s'est mobilisée pour faire bouger « le curseur » du législateur au bénéfice des petites villes. Notre association n'a pas obtenu tout ce qu'elle souhaitait, mais nous avons le sentiment que notre voix compte et pèse dans le débat public. Depuis juillet 2017, avec l'élection d'un nouveau président de la République, l'entrée en fonction d'un gouvernement et l'arrivée d'une majorité renouvelée, l'APVF multiplie les contacts avec l'exécutif et avec les parlementaires.

Dans un contexte qui demeure difficile pour les petites villes, l'APVF entend plus que jamais être au service de tous ses adhérents et défendre de façon constructive et sans démagogie les petites villes et leurs territoires.



PIERRE JARLIER

Maire de Saint-Flour

**Premier Vice-Président délégué
de l'APVF**



ANTOINE HOME

Maire de Wittenheim

Secrétaire général de l'APVF

Les petites villes attendent un coup de pouce financier des métropoles

Election présidentielle

Pour souder les métropoles et les territoires périphérique, l'Association des petites villes de France (APVF) adresse un manifeste aux candidats à l'élection présidentielle. « Livret A collectivités » et « 1 % métropoles » : ces 17 propositions ont une nette coloration financière mais ciblent aussi l'attractivité du territoire et les relations avec l'Etat.



AFP mardi 17 octobre 2017 12:56
378 mots

COLLECTIVITÉS-VILLES-BUDGET-GOUVERNEMENT

Budget 2018 : les petites villes demandent des clarifications au gouvernement

Paris, 17 oct 2017 (AFP) - Les petites villes ont exprimé mardi leur inquiétude sur plusieurs points du projet de budget 2018, qu'elles souhaitent voir corrigés, et dénoncé la « défiance » de l'exécutif vis-à-vis des collectivités, avant le débat au Parlement sur le projet de loi de finances.



« Porter la voix des petites villes »



SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
----------	---

L'ANNEE 2017 DE L'APVF EN LUMIERE

LES MISSIONS	5
LES CHIFFRES-CLES DE L'ANNEE 2017	6
LES AVANCEES CONCRETES OBTENUES	7
GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE	8
L'EQUIPE INTERNE ET LES PARTENAIRES	9
LES XXèmes ASSISES D'HENDAYE	10

LES GRANDS ENJEUX DE 2017

RELATIONS FINANCIERES ETAT-COLLECTIVITES	12
REVITALISATION, ATTRACTIVITE ET INNOVATION	14
TRANSITION DURABLE DES TERRITOIRES	17
ACCES AUX SOINS POUR TOUS LES TERRITOIRES	18
EUROPE	19

ANNEXE : LES DATES-CLES DE 2017



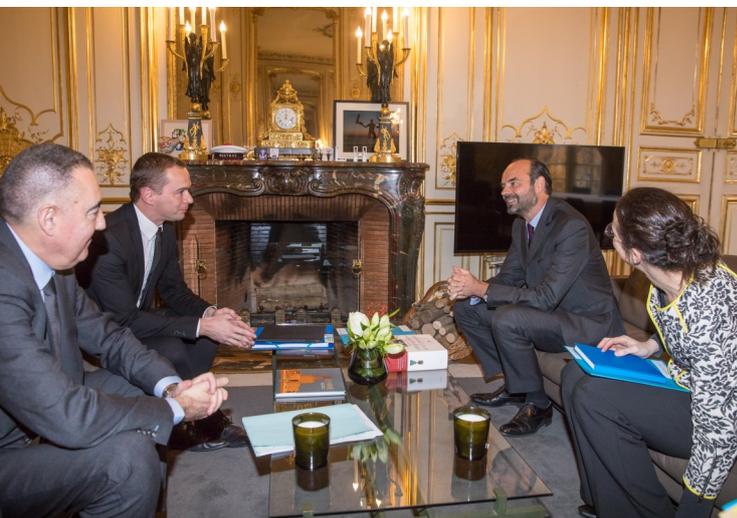
L'ANNEE 2017 DE L'APVF EN LUMIERE



Les missions de l'APVF

Défendre la petite ville à tous les échelons pertinents

Depuis plus de 25 ans, l'APVF mène un lobbying actif au service des intérêts des petites villes. L'APVF défend les petites villes auprès des pouvoirs publics, nationaux comme communautaires, auprès des instances clés du monde local et de l'Etat grâce à un dialogue permanent : rencontres et courriers ministériels, conférences de presse, valorisation médiatique des adhérents et prises de position publique.



Rencontre entre une délégation de l'APVF et Edouard Philippe, Premier ministre en novembre 2017 au sujet des finances locales

Obtenir des avancées concrètes en faisant cause commune

Sanctuarisation de la dotation globale de fonctionnement dans le projet de loi de finances 2018, création d'une Conférence nationale des territoires, dérogations à l'instauration d'un seuil minimal de 15 000 habitants pour les intercommunalités dans la loi NOTRE, pérennisation des fonds dédiés à l'investissement public local : autant d'avancées récentes qui démontrent la capacité d'influence de l'APVF. Les adhérents, invités à s'exprimer sur les textes qui les concernent directement, participent à l'élaboration de propositions d'amendements, portées par l'association via son réseau de parlementaires et lors d'auditions et de rencontres avec les ministres.

Vous faire appréhender l'actualité et les enjeux qui comptent

L'APVF propose des publications périodiques (hebdomadaire et mensuelle) afin d'éclairer les élus et leurs équipes sur l'actualité susceptible de les impacter. Les adhérents bénéficient ainsi d'une couverture analytique de l'actualité des petites villes. L'APVF met également à disposition de ses adhérents un grand nombre de ressources : notes techniques, rapports d'études, guides juridiques et recueils de bonnes pratiques.

Des expertises à votre service pour renforcer vos compétences

L'APVF met un avocat et une équipe pluridisciplinaire de permanents à la disposition des maires et de leurs services pour répondre à leurs questions sur l'état du droit ou toute autre question d'ordre technique. Pour accompagner la montée en compétence de ses adhérents, l'APVF propose une offre complète de formation, calquée sur les besoins des élus de petites villes, à des tarifs privilégiés sur tout sujet relevant de la gestion locale : finances locales, évolution des règles d'urbanisme etc. L'APVF est un organisme de formation agréé depuis 2005 et partenaire de Sciences Po Paris depuis 2016.

Cultiver un réseau pluraliste, indépendant et convivial

L'APVF est l'association de tous les élus des petites villes de France : chacun y a sa place et toutes les sensibilités politiques républicaines y sont représentées. Pour créer du lien entre adhérents, pour informer, échanger et mutualiser les bonnes pratiques, l'APVF organise régulièrement des rencontres à Paris et en région sur tout sujet concernant précisément les petites villes. La convivialité y tient toujours une place particulière.





Les chiffres-clés de l'année 2017

1.200

Communes adhérentes

350

Elus présents aux Assises
d'Hendaye

50

Nouvelles adhésions

80

Elus et fonctionnaires en
formation APVF

23

Partenaires institutionnels

50

Consultations juridiques
personnelles dispensées

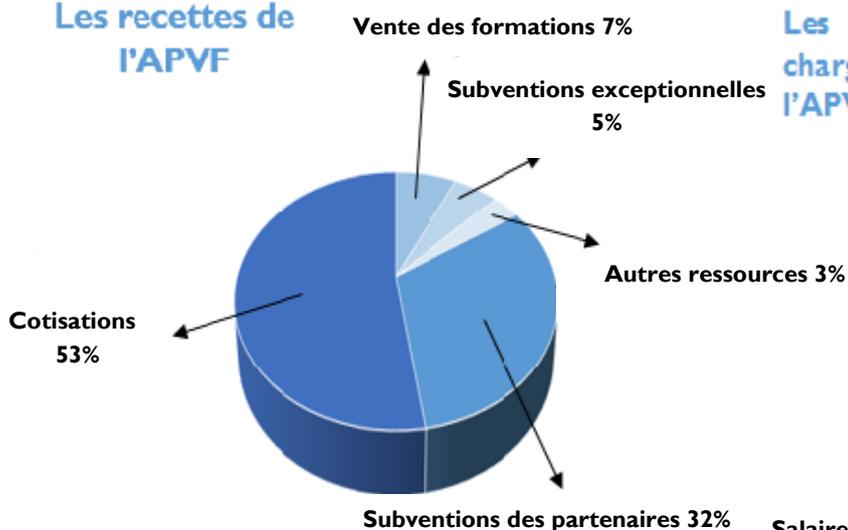
10

Rencontres ministérielles

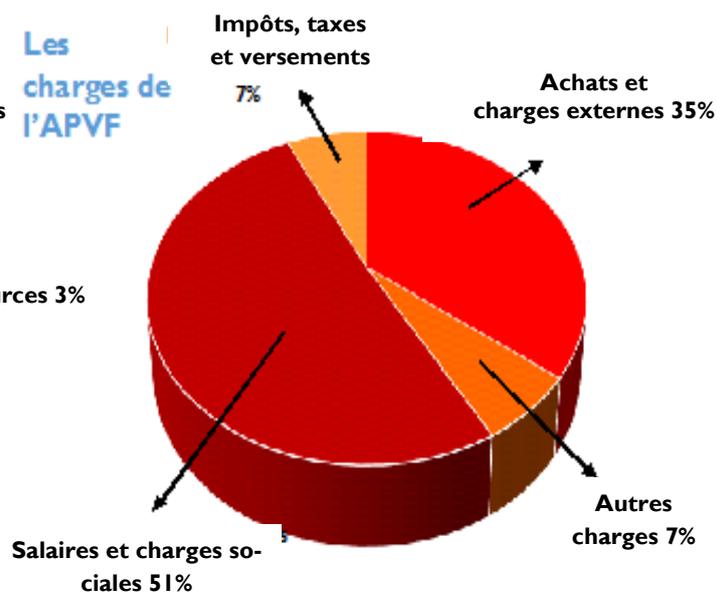
10.000

Visites sur le site internet

Les recettes de l'APVF



Les charges de l'APVF



Sous le contrôle annuel d'un commissaire aux comptes, la gestion financière opérée par l'APVF a su concilier expansion et efforts budgétaires, dans un contexte de fortes difficultés pour les petites villes qui tendent à limiter leurs dépenses. L'APVF a disposé d'un budget d'environ un million d'euros : en 2017, elle a dégagé un solde budgétaire positif de près de 30.000 euros. Aujourd'hui, le modèle économique de l'APVF repose pour plus de la moitié sur les cotisations des communes adhérentes et pour un peu moins d'un tiers sur les subventions accordées par les partenaires.



Les avancées concrètes obtenues en 2017

Dans le cadre de l'élection présidentielle, l'APVF a soumis à tous les candidats à l'élection présidentielle **un manifeste proposant un diagnostic relatif à la situation des petites villes en 2017 ainsi que des propositions pour le prochain quinquennat**. Des propositions, au nombre de 17 qui touchent à tous les enjeux majeurs de nos communes : finances locales, désertification médicale, commerce de proximité et centre-bourg, décentralisation, services publics et attractivité du territoire, sécurité, politiques urbaines, Europe, qui ont été largement relayées dans les médias et dont certaines ont été traduites en politiques publiques dès le début du nouveau quinquennat. Pour retrouver l'intégralité de ce Manifeste des petites villes de France, [cliquez ici](#).



1 Dans son manifeste des petites villes adressé aux candidats à la présidentielle en mars 2017, l'APVF a publiquement plaidé en faveur de la stabilisation des montants de la Dotation globale de fonctionnement pour 2018. Le Projet de loi de finances 2018 entérine la stabilité de la DGF pour l'année 2018.

2 L'APVF a défendu la pérennisation des fonds dédiés à l'investissement public local dans le cadre du Projet de loi 2018 et a obtenu gain de cause sur ce sujet.

3 Depuis 2012, l'APVF n'a eu de cesse de plaider en faveur d'une véritable instance de dialogue direct entre État et collectivités : elle a obtenu satisfaction avec la création de la Conférence nationale des territoires.

4 Concernant l'offre de soins, l'APVF avait appelé de ses vœux le doublement du nombre de Maisons pluridisciplinaires de santé et le développement de la télémédecine prévus par le Plan du gouvernement pour l'égal accès aux soins, rendu public en octobre 2017.

5 Conformément au souhait qu'elle a formulé à l'attention du ministre de l'Éducation, l'APVF a contribué à obtenir la pérennisation du fonds de soutien aux activités périscolaires pour les communes souhaitant continuer à s'inscrire dans la réforme des rythmes scolaires.



Gouvernance institutionnelle

Réunis en Assemblée générale à l'occasion des XXèmes Assises des petites villes de France d' Hendaye, les maires de petites villes ont procédé à l'élection du Bureau de l'APVF. **Composé de 44 membres représentant toutes les sensibilités du paysage français républicain et issu de l'ensemble des régions métropolitaines, le Bureau constitue l'instance de décision de l'APVF. Conformément aux statuts de l'APVF qui permettent aux parlementaires de siéger au Bureau de l'APVF dès lors qu'ils sont restés conseillers municipaux au sein de leur commune, 8 parlementaires siègent au sein des instances de l'APVF.**

Président d'honneur

Martin MALVY, Ancien Ministre, Président de la Communauté de communes du Grand Figeac (46)

Président de l'APVF

Olivier DUSSOPT, Député de l'Ardèche et conseiller municipal d'ANNONAY(07)*

Premier Vice-président délégué

Pierre JARLIER, Maire de SAINT-LOUR (15)

Secrétaire Général

Antoine HOMÉ, Maire de WITTENHEIM (68)

Secrétaire Général Adjoint

Loïc HERVÉ, Sénateur de la Haute-Savoie et conseiller municipal de MARNAZ (74)

Vice-présidents

Marie-France BEAUFILS, Maire de SAINT-PIERRE-DES-CORPS (37)

Jean-Yves DE CHAISEMARTIN, Maire de PAIMPOL (22)

Anne GALLO, Maire de SAINT-AVÉ (56)

Philippe LAURENT, Maire de SCEAUX (92)

Grégoire LE BLOND, Maire de CHANTEPIE (35)

Rémy REBEYROTTE, Député de Saône-et-Loire et conseiller municipal d'AUTUN (71)

Pierre-Alain ROIRON, Maire de LANGEAIS (37)

Vice-présidente trésorière

Nathalie NIESON, Maire de BOURG-DE-PÉAGE (26)

Trésorier Adjoint

Xavier NICOLAS, Maire de SENONCHES (28)

Membres

Dominique BAILLY, Maire d'ORCHIES (59)

Gilles BEDER, Maire de SALINS-LES-BAINS (39)

Christophe BOUILLON, Député de Seine-Maritime, Maire honoraire de CANTELEU (76)

Jean-Pierre BOUQUET, Maire de VITRY-LE-FRANCOIS (51)

Maryvonne BOQUET, Maire de DOURAN (91)

Christine BOST, Maire d'EYSINES (33)

Luc CLEMENTE, Maire de SCHOELCHER (Martinique)

Christophe CHAILLOU, Maire de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE (45)

Bastien CORITON, Maire de RIVES-EN-SEINE (76)

Pierre DUCOUT, Maire de CESTAS (33)

Benjamin DUMORTIER, Maire de CYSOING (59)

Jean Marc GABOUTY, Sénateur de Haute-Vienne et conseiller municipal de COUZEIX (87)

Eric HOULLEY, Maire de LURE (70)

André LAIGNEL, Maire d'ISSOUDUN (36)

Fabien LAINÉ, Député des Landes et conseiller municipal de SANGUINET (40)

Hervé MARITON, Maire de CREST (26)

Jean-Michel MORER, Maire de TRILPORT (77)

Vincent MORETTE, Maire de MONTLOUIS-SUR-LOIRE (37)

Yohann NEDELEC, Maire du RELECQ KERHUON (29)

Hervé PRONONCE, Maire de CENDRE (63)

Jean-Luc REITZER, Député du Haut-Rhin et conseiller municipal d'ALTKIRCH (68)

Franck RIESTER, Député de Seine-et-Marne et conseiller municipal de COULOMMIERS (77)

Stéphan ROSSIGNOL, Maire de la GRANDE-MOTTE (34)

Christophe ROUILLON, Maire de COULAINES (72)

Hervé SAISON, Maire d'HONDSCHOOTE (59)

Nicolas SORET, Président de la Communauté de Communes du Jovinien (89)

Frédéric SAUSSET, Maire de TOURNON SUR RHONE (07)

Igor SEMO, Maire de SAINT-MAURICE (94)

Francisque VIGOUROUX, Maire d'IGNY (91)

Membre associé

Loïc CAURET, Maire de LAMBALLE, Président de Lamballe Communauté (22)

* Nommé Secrétaire d'Etat le 24 novembre dernier, la présidence de l'APVF fait l'objet d'un intérim dans l'attente d'une nouvelle élection par le Conseil d'administration



L'équipe interne

André Robert

Délégué Général

Email. arobert@apvf.asso.fr



Nathalie Picard

Assistante de direction

Email. npicard@apvf.asso.fr



Philippe Bluteau

Avocat au Barreau de Paris

Conseiller juridique

Directeur des formations



François Panouillé

Chargé de mission

Développement et attractivité

Email. fpanouille@apvf.asso.fr



Matthieu Vasseur

Chargé de mission

Décentralisation et services publics

Email. mvasseur@apvf.asso.fr



Emma Chenillat

Chargée de mission

Finances locales et urbanisme

Email. echenillat@apvf.asso.fr



Atte Oksanen

Chargé de mission

Aménagement et innovation

Email. aoksanen@apvf.asso.fr



Les partenaires





Les XXèmes Assises d'Hendaye

"Restaurer la confiance pour garantir la cohésion territoriale" : le titre de la résolution adoptée par l'APVF au terme des XXes Assises des petites villes de France qui ont réuni plus de 350 élus les 21 et 22 septembre à Hendaye / Irun résume l'esprit des échanges et des attentes formalisés lors de cet évènement, marqué par la présence du secrétaire d'Etat Julien Denormandie et de différentes personnalités du monde public et parapublic.



Dans un climat d'inquiétude suite aux diverses mesures annoncées au cours de l'été par le gouvernement, ces Assises ont été l'occasion de débattre des moyens et des outils pour les petites villes de demeurer des pôles attractifs au moment où l'idée du « *big is beautiful* » semble encore trop souvent dicter les politiques publiques d'aménagement du territoire. Si à l'heure de la métropolisation, le principe d'une plus grande solidarité entre territoires fait consensus, les modalités pratiques suscitent les débats.

Sur le plan financier, si l'APVF a salué la volonté du gouvernement de ne pas procéder à une baisse de la dotation globale de fonctionnement en 2018, elle a fait néanmoins part de ses inquiétudes pour les années à venir et a appelé l'attention du gouvernement sur les difficultés financières spécifiques de nombreuses petites villes. Sur le délicat sujet de la taxe d'habitation, l'APVF a demandé, au nom de tous les maires de petites villes, une sanctuarisation, en volume et dans le temps, du dégrèvement de cette taxe et a plaidé en faveur de la révision des valeurs locatives, afin que les inégalités territoriales ne soient pas gravées dans le marbre. Les maires de petites villes ont également appelé à une réforme de la DGF qui prenne pleinement en compte les charges de centralité, ainsi que l'adoption annuelle d'une loi de finances des collectivités.

L'APVF a également profité de la tribune offerte par cet évènement pour réitérer sa proposition de « 1% métropoles » qui consiste à consacrer 1% de la fiscalité profes-

sionnelle de chaque métropole au financement de projets structurants au sein des territoires périphériques et ruraux, à l'échelle régionale. Une proposition qu'elle avait formulé dans son Manifeste des petites villes de France, publié en amont des élections présidentielles et envoyé à l'ensemble des candidats.

Mais ces Assises ont également été l'occasion de revenir sur les problématiques de l'accès aux soins face au risque de désertification médicale, en proposant notamment « la création d'écoles de santé des territoires, sur le modèle de l'école de santé des armées ». Concrètement, en contrepartie du financement par l'Etat de leurs études universitaires de médecine, les futurs médecins recrutés par concours s'engageraient à exercer quelques années dans le « Territoire prioritaire de santé » où ils seraient affectés, une fois leur doctorat obtenu.

Concernant la thématique de la revitalisation des centres-villes, l'APVF a, au nom des maires des petites villes et sur la base des échanges qui se sont tenus, demandé le lancement d'un « véritable plan de soutien spécifique » qui intégrerait « un appui à l'ingénierie territoriale », « une aide spécifique à la réhabilitation des logements anciens et des espaces publics mais aussi à l'acquisition par les petites villes des murs des locaux commerciaux en déshérence », « la création de zones franches commerciales dans des périmètres restreints au coeur de petites villes en difficulté ».

Soucieux de rétablir des relations de confiance avec l'Etat, le Président de l'APVF Olivier Dussopt et le 1^{er} Vice-président Pierre Jarlier ont enfin réitéré à Hendaye la demande unanime des élus présents qu'une attention particulière beaucoup plus soutenue soit accordée aux problèmes spécifiques des petites villes.

Pour retrouver l'intégralité de la Résolution adoptée par les maires de petites villes à l'issue des XXèmes Assises, [veuillez cliquer ici](#).



Le Secrétaire d'Etat Julien Denormandie aux côtés d'Olivier Dussopt, Président de l'APVF et de Kotte Ecenarro, Maire d'Hendaye lors des XXèmes Assises de l'APVF



LES GRANDS ENJEUX DE 2017



Relations financières Etat-collectivités



L'APVF s'est particulièrement investie dans les domaines des finances locales et de la fiscalité. Dans un contexte marqué d'une part, par le gel, puis la baisse et, aujourd'hui, l'absence de visibilité sur les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

et d'autre part, par l'affaiblissement de l'investissement public local et du fonctionnement des services publics locaux, l'APVF est, plus que jamais, déterminée à soutenir les petites villes.

territoriales dans le redressement de la situation financière de la France, l'APVF souhaite désormais une stabilisation des dotations à un niveau satisfaisant afin de donner davantage de visibilité aux élus locaux, dans l'élaboration de leurs budgets et la gestion de leurs finances. Cette stabilisation est d'autant plus nécessaire que le Président de la République, Emmanuel Macron, a imposé de nouveaux efforts importants aux collectivités territoriales lors de la première Conférence nationale des territoires, le 17 juillet 2017 : 13 milliards d'économies sur la durée du quinquennat sont attendus. Les discussions qui se sont engagées suite à la CNT, dont l'APVF a activement pris part, ont semblé ouvrir la perspective d'une telle stabilisation des dotations, en contrepartie des nouveaux efforts de maîtrise des dépenses.



Rencontre entre une délégation de l'APVF et Edouard Philippe, Premier ministre en novembre 2017 au sujet des finances locales

L'APVF plaide depuis 2014 pour un étalement de la baisse des dotations sur la durée du mandat municipal. Elle s'est félicitée de la décision de moindre baisse des dotations actée par la loi de finances pour 2017.

L'année 2016 a été une période de forte rigueur budgétaire. Dans la perspective du projet de loi de finances 2017, le Président de l'APVF, Olivier Dussopt, dans un courrier officiel adressé à l'ancien Président de la République, François Hollande, demandait un étalement de la baisse des dotations pour que les collectivités territoriales puissent notamment, assumer pleinement leur mission de cohésion et d'intégration sociales. Le gouvernement a promis, conformément à cette demande, une moindre baisse des dotations en 2017. Elle s'est traduite effectivement dans la loi de finances puisque l'effort demandé aux communes et à leurs établissements publics à fiscalité propre est passé à 1,035 milliards d'euros. Au regard de la part importante prise par les collectivités

En matière de soutien à l'investissement local, si l'APVF avait apporté son soutien à la décision du gouvernement de créer un fonds exceptionnel d'investissement d'un milliard d'euros pour 2016, elle a demandé à ce que ce dispositif soit pérennisé afin que les collectivités locales puissent s'engager à investir dans le temps. Avancée qu'elle a obtenu dans le cadre de la loi de finances pour 2017.



*Marie-France BEAUFILS
Antoine HOME
Igor SEMO*

Rencontre nationale des maires de petites villes sur les enjeux du Projet de loi de finances 2018 pour la préparation des budgets municipaux le 31 octobre 2017

Plus précisément, la loi de finances pour 2017, conformément aux vœux de l'APVF, a pérennisé le fonds de soutien à l'investissement public local et l'a abondé de 200 millions d'euros, pour atteindre 1,2 milliard d'euros. Le projet de loi de finances pour 2018 poursuit également dans cette direction et intègre de nombreuses demandes de l'APVF. En mars 2017, l'association avait appelé à une compensation intégrale des coûts induits par la délivrance des titres d'identité pour permettre aux élus locaux inquiets et à leurs services d'aborder la période électorale de manière sereine. Le projet de loi de finances pour 2018, répondant à cette demande, a multiplié par deux les crédits dédiés à cette politique.

Sur la problématique de l'élargissement de l'assiette du FCTVA, les travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie sont depuis 2016 éligibles au FCTVA. L'APVF a toujours été favorable à un élargissement de l'assiette du fonds, notamment pour préserver et conforter sa nature de

« remboursement ». Au-delà, pour l'APVF, la gestion du FCTVA mériterait d'être réformée afin de garantir un remboursement immédiat aux collectivités territoriales et plus de simplicité. Les prêts à taux zéro de la Caisse des dépôts ont été une étape satisfaisante, mais encore insuffisante. L'APVF reste très mobilisée notamment sur la question de l'automatisation du FCTVA proposée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018.

Par ailleurs, l'APVF, dans la perspective annoncée d'une réforme globale de la DGF, s'est opposée fermement à la « territorialisation » de celle-ci et a demandé une meilleure prise en compte des charges de centralité. Elle a obtenu gain de cause puisque, dans la loi de finances 2017, ces deux requêtes ont été suivies d'effet. Mieux encore, elle a obtenu le report de la réforme pour la réalisation de simulations complètes et surtout, la garantie d'un texte spécifiquement dédié. L'APVF participe activement aux réflexions menées dans le cadre de Comité des finances locales et réitère son refus d'une DGF territoriale. Au moment des discussions parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2017, l'APVF a par ailleurs réclamé une stabilisation du FPIC à son niveau

de 2016. Le manque de visibilité sur les ajustements de la carte intercommunale empêchait, en effet, toute simulation sur le FPIC. La loi de finances a été votée dans ce sens.

Enfin, plus récemment, sur le délicat sujet de la maîtrise des dépenses par les collectivités, le Président de la République Emmanuel Macron a exprimé, le 17 juillet 2017, sa volonté d'institutionnaliser les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le cadre d'un Pacte financier. Un Comité de pilotage, dont l'APVF est membre, s'est réuni à plusieurs reprises afin de poser les bases de ce Pacte. Les réflexions menées ont surtout été l'occasion pour les associations représentatives d'élus de réagir au projet



The image shows a screenshot of a news article from AFP. At the top left is the AFP logo. To its right, the date and time are given as 'mardi 17 octobre 2017 12:56' and the word count as '378 mots'. Below this is a category label: 'COLLECTIVITÉS-VILLES-BUDGET-GOUVERNEMENT'. The main headline reads 'Budget 2018 : les petites villes demandent des clarifications au gouvernement'. The sub-headline states: 'Paris, 17 oct 2017 (AFP) - Les petites villes ont exprimé mardi leur inquiétude sur plusieurs points du projet de budget 2018, qu'elles souhaitent voir corrigés, et dénoncé la « défiance » de l'exécutif vis-à-vis des collectivités, avant le débat au Parlement sur le projet de loi de finances.'

de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et notamment aux dispositions organisant d'une part, la contractualisation, avec les collectivités territoriales les plus importantes, des objectifs de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement et, d'autre part, consacrant une règle d'or renforcée. Pour l'APVF, ces deux dispositifs ont, très clairement, vocation à durcir la contrainte pesant déjà sur les collectivités.

Elle a demandé fermement à ce que les petites villes soient exclues des contrats d'objectifs et de la règle d'or renforcée parce qu'elles ne disposent plus des marges de manœuvre suffisantes. Surtout, elle a pointé du doigt les incohérences juridiques des dispositifs. Ainsi, elle a déposé plusieurs amendements afin que les communes qui ne contractualisent pas leurs objectifs de maîtrise des dépenses ne puissent pas être sanctionnées en cas d'écart de réalisation. Elle s'est attachée, dans le cadre de la mission Richard/Bur, à défendre cette position. Il a fallu attendre la deuxième Conférence nationale des territoires, qui s'est déroulée en décembre 2017, pour obtenir gain de cause et la réécriture des articles 10 et 24 du projet de loi de programmation. Bien que silencieuse, cette victoire est fondamentale pour l'avenir.





Revitalisation, attractivité et innovations



L'APVF a largement participé à mobiliser les décideurs publics et l'opinion autour de la problématique centrale de la dévitalisation des centres-villes et sur l'enjeu du maintien du commerce de proximité. Elle a par ailleurs veillé à sensibiliser les élus de petites villes aux stratégies et ressources

existantes. Jugeant que le numérique est également un levier essentiel de développement local, notamment avec l'émergence de « solutions intelligentes », l'APVF s'est également montrée proactive dans ce domaine.

En parallèle, l'APVF s'est mobilisée dès la fin de l'année 2016 pour que les crédits dédiés au Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (Fisac) dans le cadre du Projet de loi de finances 2017 soient maintenus. Ainsi, Olivier DUSSOPT a adressé un courrier à Martine PINVILLE, ancienne secrétaire d'État au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Économie sociale et solidaire pour l'alerter sur l'indispensable maintien des crédits du Fisac en 2017 et la nécessaire réduction des délais de traitement des dossiers.

L'APVF s'est par ailleurs rapprochée de CCI France afin d'agir de concert en faveur de la redynamisation des centres villes : une déclaration commune a ainsi été signée le 28 septembre 2016 par Olivier DUSSOPT et André MARCON, Président de CCI France, dans le but d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de leur action mutuelle et les moyens qui y seront alloués pour agir en faveur de la redynamisation du commerce dans les centres-villes.

Afin de contribuer à faire émerger des solutions concrètes en matière de revitalisation des centres-villes, l'APVF a également pris la décision de devenir partenaire des « Trophées des centres villes » organisés par Le Courrier des maires et la Gazette des communes. L'objectif de cette cérémonie est de décerner des trophées pour récompenser et mettre en valeur les bonnes pratiques de développement des centres-villes et favoriser la rencontre entre acteurs publics et privés, l'une des clés de la réussite dans ce domaine. Lors de

la première édition, la commune de Saint-Flour avait remporté le trophée des villes de moins de 25.000 habitants.

L'APVF s'est également beaucoup investie dans la préparation du plan « cœur de ville » lancée en fin d'année 2017 par le Gouvernement. Une dizaine de mesures préconisées dans une note transmise au cabinet du Ministre de la Cohésion des territoires ont été retenues dans ce plan. D'autre part, une campagne a permis d'élargir le plan initialement prévu pour les seules villes moyennes aux villes « petites et moyennes ». Des auditions à l'Assemblée et au Sénat ont par ailleurs permis de faire entendre la voix des maires des petites villes de France sur ces questions, à travers notamment l'audition de Vincent Chauvet, Maire d'Autun, en décembre 2017.



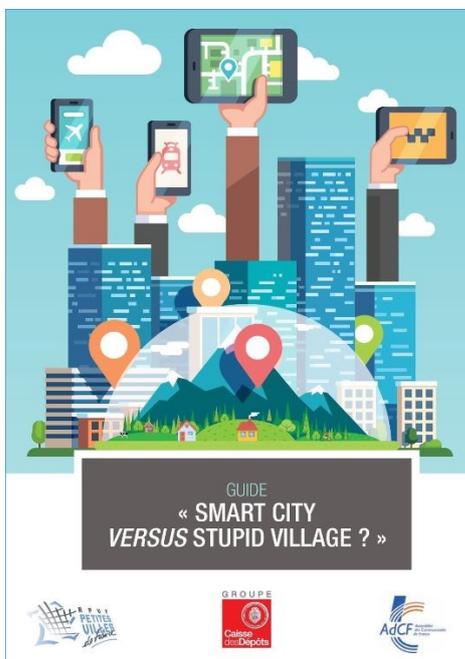
Rencontre régionale des maires des Hauts-de-France le 7 décembre 2017

En 2017, l'APVF a organisé une rencontre régionale des maires de petites villes à Paimpol et deux rencontres à Paris sur la revitalisation des centres-villes afin d'améliorer le niveau d'information des élus sur les outils existants. Les thèmes suivants ont été au cœur des échanges : « *Quelle stratégie concevoir pour le cœur de ville ? Quels outils au service d'une redynamisation commerciale ? Quelles actions mener pour une revitalisation du centre ? Quels leviers actionner pour renforcer l'attractivité ?* » Lors de ces rencontres, l'APVF a mobilisé trois experts spécialistes de ces questions qui sont intervenus lors de ces matinées de travail, tandis que plusieurs élus locaux ont apporté leurs témoignages pratiques.

L'APVF est également devenue partenaire du Prix « des Cafés Pour Nos Régions ». Ce Prix récompense chaque année les 5 meilleurs projets de création, de reprise ou de rénovation de cafés en France grâce à une dotation globale de 50 000 euros à partager entre les 5 lauréats. L'APVF a fait le choix de sceller un partenariat jugeant cette initiative très intéressante dans la mesure où elle vise à soutenir toute démarche qui permet une meilleure animation des centres des petites villes, notamment là où cela est le plus nécessaire, en milieu rural.

Concernant le volet « ville intelligente », l'APVF s'est associée à la rédaction de l'ouvrage « Devenir une smart city » publié aux éditions Territorial en juin 2017. Construit afin de donner l'aperçu le plus concret et le plus utile possible des solutions intelligentes existantes, ce guide aborde l'ensemble des champs que le numérique contribue à transformer. Il les illustre par de nombreuses initiatives de petites villes et témoignages pouvant servir d'exemples, sans occulter les limites de ces solutions.

L'APVF s'est également rapprochée du groupe Caisse des dépôts afin de réaliser l'étude « *Smart city Versus Stupid Village* » qu'elle a diffusé auprès de ses adhérents, et qui a fait l'objet de différentes présentations au cours de l'année 2017, notamment par Francisque Vigouroux, Maire d'Igny et Jean-Michel Morer, Maire de Trilport



tous deux co-référents numérique de l'APVF. L'objectif de cette étude consiste à cartographier les attentes, les besoins et les obstacles des petites villes en relation avec le domaine du numérique : les besoins de se déplacer, de mieux consommer l'eau ou l'énergie, de traiter les déchets ou d'améliorer la prévention des risques ne sont évidemment pas réservés

qu'aux grandes agglomérations, c'est pourquoi analyser le niveau d'appropriation de diverses solutions numériques par les élus de petites villes semblait particulièrement pertinent. Si les petites villes, loin de rester passives dans ce domaine, prennent part à ce mouvement, s'en imprègnent, en saisissent les opportunités et innovent, il existe encore beaucoup de produits et services

numériques encore ignorés par les décideurs locaux, faute d'identification suffisante ou absence de solution.

Dans le cadre du partenariat avec Orange, l'ouvrage digital de Paroles d'élus publié en février 2017 consacre un dossier spécifique aux petites villes. Conçu pour être feuilleté comme un magazine, il donne à voir la transformation numérique des collectivités et permet de partager les meilleures initiatives des élus dans ce domaine. Cet ouvrage a pour ambition de mettre en valeur ce qui fonctionne et ce qui avance en matière de développement numérique des territoires. Pour l'APVF, Nathalie Nieson, Maire de Bourg de Péage et Loïc Hervé, sénateur de Haute-Savoie sont revenus sur la loi sur la République numérique et ses impacts pour les petites villes tandis que Christine Bost, maire d'Eysines a évoqué la plateforme Eysines-emploi.fr, un site internet pour favoriser l'emploi local. De leur côté, Jean-Michel Morer, Maire de Trilport et Francisque Vigouroux, Maire d'Igny évoquent les solutions numériques mises en place dans leur commune.



L'APVF a par ailleurs participé au jury du label Villes internet : en 2017, 93 petites villes ont reçu le précieux sésame compris entre 1 à 5 arobases (@) et qui vise à valoriser les efforts déployés par les collectivités dans le domaine du numérique.

Plus récemment, le 5 juillet 2017, l'APVF a organisé un colloque en partenariat avec la Caisse des dépôts, l'Agence du numérique et l'association Villes-internet intitulé « *Le numérique, levier de développement local : Quels bouleversements et quels enjeux pour les petites villes ?* » Une soixantaine d'élus ont participé à ce colloque qui a permis de faire l'éclairage sur le nouveau cadre réglementaire en matière d'usages et de services numériques issu de la loi « République numérique ». Ce colloque fut également l'occasion de donner des éclairages aux élus présents sur l'articulation des schémas numériques et la mise en place une stratégie locale de développement numérique.

Séminaire organisé par l'Association des Petites Villes de France

Mercredi 5 juillet 2017

Paris
Caisse des Dépôts et Consignations

Salle Bloch Lainé
2, avenue Pierre Mendès France
Paris 75013

«Le numérique, levier de développement local : Quels bouleversements et quels enjeux pour les petites villes ?»

Logo GROUPE Caisse des Dépôts, logo villes, logo L'AGENCE DU NUMÉRIQUE LE GROUPE LA POSTE, logo APVF PETITES VILLES de FRANCE

Pour 2018, l'APVF travaillera en étroite concertation avec l'Agence du numérique au sujet de l'inclusion numérique : Jean-Michel Morer, Maire de Trilport, co-référent numérique de l'APVF a été nommé co-rapporteur du groupe de travail lancé par les services de Bercy sur le sujet. Pour rappel, l'inclusion numérique vise à développer la culture numérique de tous, à permettre à chacun de s'appropriier les technologies numériques. Il s'agit d'un enjeu à la fois social, sociétal et technologique.

Dès 2017, l'APVF s'est positionnée et mobilisée pour un développement inclusif du numérique, partout et pour tous. Alors qu'environ 13 millions de français auraient des difficultés liées à l'usage du numérique, une montée en puissance des politiques d'accompagnement et de médiation s'avère plus que jamais nécessaire. L'association a participé, en fin d'année, aux concertations menées par l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale d'inclusion numérique. Dans ce cadre, l'association a accepté de co-rapporter, en 2018, les travaux d'un groupe de travail Etat-collectivités sur la structuration des services d'accompagnement au numérique (référentiel, label, évaluation) et de la filière « médiation numérique » (statut, compétences, formation).

3° Contribuer à une approche globale de la donnée au service de l'intérêt général ;

4° Faciliter le passage à l'échelle de l'administration numérique dans les territoires.

Toutefois, il convient de ne pas oublier qu'encore trop de petites villes rencontrent des problèmes de couverture sur l'ensemble de leur périmètre administratif. Dès janvier 2017, l'APVF a pris soin d'envoyer à ses adhérents une note visant à éclairer les élus de petites villes sur l'actualité de la stratégie relative au développement numérique des territoires. Par ailleurs, dans son Manifeste publié en mars dernier, l'APVF a plaidé pour que la stratégie « Très haut débit » de l'Etat ne repose pas uniquement sur le « tout-fibre » et pour que le développement de la couverture numérique passe par un nouveau « mix technologique » mêlant déploiement de la fibre avec d'autres technologies alternatives. Elle a rappelé que les engagements financiers pris par l'Etat, dans le cadre du Plan « Très haut débit » pour arriver à la couverture intégrale des territoires étaient au demeurant insuffisants.



Concernant l'e-administration et les usages des collectivités, l'APVF a participé activement pendant une période de trois mois (octobre – décembre) aux travaux d'élaboration du Programme de développement concerté de l'administration numérique territoriale (DCANT) pour la période 2018-2020. Ces travaux, associant des représentants de collectivités et de différents services de l'Etat, ont abouti le 13 décembre 2017 à la validation d'une nouvelle feuille de route conjointe en matière d'administration numérique. Ce programme vise en effet à répondre à l'urgence de réaliser collectivement de nouveaux services publics numériques, ainsi que de faciliter et accompagner le déploiement d'outils existants.

Le programme s'articule autour de quatre axes prioritaires :

1° Construire un « socle commun » d'applications, de briques numériques, de référentiels et de cadres partagés ;

2° Garantir une gouvernance partagée, entre l'Etat et les collectivités territoriales, de la transition numérique des territoires ;

Mobilisée avec les principaux opérateurs, l'APVF a salué l'engagement pris par le gouvernement en juin 2017 de développer le « mix technologique » afin de parvenir à la couverture intégrale du territoire français en haut et très haut débit dès 2020.

L'APVF n'en demeurera, cependant pas, moins attentive aux modalités de mise en œuvre pratique des mesures annoncées par le Gouvernement dans ce domaine.





Transition durable des territoires



L'APVF est très engagée en faveur de la transition durable des territoires : assainissement, lutte contre les déchets sauvages, tri sélectif, recyclage et gestion des déchets, isolation thermique des bâtiments, transition vers un modèle énergétique

durable sont autant de sujets que l'APVF a vocation à populariser auprès des élus locaux et sur lesquels elle se voit d'être le relais du vécu des territoires.

Tout d'abord, l'APVF a profité de la publication du Manifeste des petites villes de France à l'intention des candidats à l'élection présidentielle pour exposer comment elle conçoit une transition énergétique réussie : sa doctrine pour un modèle énergétique durable. Pour l'APVF, les petites villes sont porteuses de réelles potentialités en matière de production d'énergies locales, et s'intègrent parfaitement au nouvel objectif de production et consommation locale de l'énergie. Pour autant, il n'est ni réaliste, ni souhaitable d'envisager une autonomie énergétique complète. C'est pourquoi, l'APVF plaide pour la mixité, la complémentarité et l'équilibre entre les grands réseaux des fournisseurs institutionnels et les initiatives locales dans le domaine énergétique. Un réseau centralisé reste en effet nécessaire pour garantir la continuité de la fourniture en énergie et demeure indispensable pour assurer la péréquation tarifaire entre usagers afin de lutter contre la précarité énergétique. Un système hybride où coexisteraient un réseau centralisé efficace et compétitif et des boucles locales de tailles diverses semble aujourd'hui le plus adapté aux yeux de l'APVF.

Les élus du Bureau de l'APVF ont notamment rencontré et pu débattre de cette doctrine avec Isabelle Kocher, PDG d'ENGIE qui, lors de cet échange, a rappelé qu'elle souhaitait s'orienter vers un modèle où l'énergie sera moins carbonée, plus décentralisée et plus digitalisée.

En 2017, l'APVF s'est également illustrée comme force de proposition en matière de financement de la transition écologique des territoires. Depuis les lois NOTRE et transition énergétique, les collectivités françaises disposent de compétences clés leur permettant de participer de façon décisive à la lutte contre le changement climatique. Face à ces nouvelles responsabilités, pour apporter des financements, les associations d'élus dont l'APVF ont proposé d'attribuer aux collectivités en charge de la planification territoriale Énergie-Climat une partie de la Contribution Climat-Énergie.

Cette affectation prendrait la forme d'une dotation climat entraînant un versement de 10 euros par habitant aux intercommunalités ayant adopté un Plan Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET) et de 5 euros par habitant aux régions ayant adopté un schéma régional climat air énergie (SRCAE), puis des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cette dotation permettrait de donner un sens à la fiscalité sur le carbone, souvent perçue comme punitive, en la redistribuant de manière incitative aux acteurs locaux via les territoires sous la forme d'un accompagnement à la transition énergétique, génératrice d'emplois et de développement économique. En septembre 2017, l'APVF a écrit au ministre Nicolas Hulot pour lui faire part de ces propositions.

L'APVF a, par ailleurs, pris part à la semaine du développement durable du 30 mai au 5 juin 2017 au cours de laquelle de nombreuses initiatives pour promouvoir le développement durable furent organisées dans les petites villes : visites de stations d'épuration, de réseaux de chaleur, de serres, de jardins et de ruchers municipaux, restitution d'Agenda 21 et conférences.

En 2017, l'APVF a souhaité mobiliser les petites villes au mouvement relatif à la transition énergétique et a été associée au « Prix Energies Citoyennes » ; elle a également mobilisé son réseau afin que les petites villes participent au premier appel d'offres biomasse/biogaz en mars 2017. Parmi les 14 projets lauréats figurent 7 petites villes pour un investissement total de 170 millions d'euros.

L'APVF a par ailleurs reconduit en 2017 son partenariat avec l'Association Vacances Propres qui agit sur la prévention des déchets sauvages, afin d'organiser en commun des journées de sensibilisation en région tandis que Vacances Propres a mis ses kits de communication à la disposition des villes adhérentes à l'APVF.

Plus récemment, l'APVF a plaidé pour que des assouplissements soient apportés au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » aux EPCI, ainsi qu'à l'exercice obligatoire des nouvelles compétences relatives à « GEMAPI » (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) par les EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018. Elle obtenu satisfaction avec l'adoption de la « loi Fesneau » qui apporte des ajustements et des aménagements à de nombreux égards quant à l'exercice de ces nouvelles compétences, très stratégiques eu égard au développement durable des territoires.



Accès aux soins pour tous les territoires



L'APVF a fait du combat pour un meilleur accès aux soins dans tous les territoires et de la lutte contre la désertification médicale certains de ses principaux chevaux de bataille. Elle n'a pas hésité à se prononcer publiquement pour la régulation

de l'installation des médecins, seule solution qui paraît aujourd'hui satisfaisante pour désamorcer les absences parfois criantes de médecins dans certains territoires.

En effet, l'un des axes forts du Manifeste adressé aux candidats à l'élection présidentielle a été de formuler des propositions de façon à améliorer le niveau d'offre de soins dans les bassins de vie menacés de désertification médicale. A travers ce Manifeste, l'APVF s'est positionnée - et continuera à le faire - en faveur de la régulation de l'installation des médecins libéraux sur le modèle des infirmiers ou des kinésithérapeutes.

L'APVF a ainsi proposé que le conventionnement ne soit accessible qu'en cas de départ d'un praticien déjà installé dans une zone surdotée. Autre revendication formulée par l'association en 2017 : la création de territoires prioritaires de santé sur le modèle des quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un financement supplémentaire de structures médicales.



Plus récemment, dans le cadre de la préparation du Plan gouvernemental pour l'accès aux soins annoncé le 13 octobre dernier, l'APVF a été reçue à plusieurs reprises par la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, et son cabinet. L'APVF a pu exprimer ses attentes en matière d'offre de soins.

L'APVF a accueilli avec satisfaction un certain nombre d'annonces gouvernementales, conformes à l'esprit des propositions qu'elle a formulées, notamment concernant le doublement du nombre de maisons de santé pluridisciplinaire d'ici 2022 et la création de 300 postes de médecine partagée (contrats proposant une combinaison de pratique libérale et de pratique hospitalière). En effet, l'APVF appelle depuis longtemps à des mesures favorisant l'interdisciplinarité et les rapprochements entre les hôpitaux de proximité et la médecine de ville. De plus, l'APVF a salué la volonté du gouvernement d'accélérer le développement de la télémédecine, notamment en alignant ses modalités de financement avec celles des autres actes médicaux.

SANTÉ 27/10/2017

Les associations d'élus bienveillantes vis-à-vis du plan déserts médicaux de l'exécutif

par La rédaction



© Fotolia

et agences régionales de santé.

Les associations de collectivités du bloc communal oscillent entre satisfaction, après les annonces de la ministre de la Santé, et regrets, face à l'absence de tout volet coercitif pour l'installation des professionnels de santé. Elles sont par ailleurs unanimes à réclamer un meilleur dialogue, aujourd'hui défaillant, entre élus locaux et agences régionales de santé.

L'APVF a néanmoins regretté que le gouvernement se contente de nouvelles mesures incitatives en fermant la porte à toute tentative de régulation. La mise en œuvre du plan gouvernemental reposant en grande partie sur les agences régionales de santé (ARS), l'APVF a également rappelé les difficultés rencontrées par les élus en matière de dialogue territorial avec les ARS et a appelé une nouvelle fois à des mesures et des lignes directrices visant à améliorer la qualité de ce dialogue.

Concernant le financement des hôpitaux de proximité, l'APVF dénonce depuis plusieurs années le système de la tarification à l'activité (T2A) qui pénalise fortement les petites structures hospitalières dans lesquelles le nombre d'actes est forcément moindre que dans les gros établissements. L'association a ainsi salué la volonté exprimée en fin d'année par la ministre de la Santé Agnès Buzyn de réformer le système de financement, tout en précisant que toute sortie progressive de la T2A devra assurer une prise en compte particulière des besoins des petits établissements.



Pour une Europe des territoires



Politique européenne de cohésion, Agenda urbain européen, financements européens, Plan Juncker : l'APVF a largement investi le champ des politiques publiques européennes,

stratégique pour la structuration et l'avenir des territoires. Son ambition est simple : il s'agit de faire entendre la voix des territoires et de peser sur les orientations générales.

Concernant tout d'abord l'Agenda urbain européen, l'APVF a organisé à la fin de l'année 2016, en partenariat avec l'Association des villes allemandes, un colloque au Parlement européen à Bruxelles consacré au nouvel Agenda urbain européen. Jean Michel Morer, Maire de Trilport et membre du Bureau de l'APVF a défendu l'intérêt des petites villes et a rappelé les positions de l'APVF concernant le Pacte d'Amsterdam.

Même si les compétences de l'Union européenne en matière de politique urbaine sont aujourd'hui limitées eu égard au principe de subsidiarité, la majeure partie des décisions européennes ont des répercussions, au moins indirectes, sur la situation dans les villes. C'est pourquoi, l'APVF estime qu'il est essentiel que les villes participent davantage à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'Union, et que ces dernières soient mieux adaptées aux réalités urbaines dans lesquelles elles doivent être mises en œuvre. Le cadre de l'Agenda urbain répond en grande partie à ce cahier des charges, ce qui est source de satisfactions pour l'APVF.

D'autre part, l'APVF a réitéré à cette occasion son souhait de bénéficier d'un accès unique aux informations ayant trait à la thématique urbaine pour une centralisation efficace des informations. Ceci pour plus de simplicité, de réactivité et de lisibilité.

Le IX^{ème} Congrès de la Confédération des petites villes européennes qui s'est également tenu fin 2016 au Bundestag à Berlin a également été l'occasion pour l'APVF de plaider pour une meilleure prise en compte des villes dans la nouvelle gouvernance européenne, en présence d'une douzaine de députés européens. C'est d'ailleurs le sens de la Déclaration commune adoptée et transmise à l'ensemble des députés européens. A travers la Confédération des petites villes européennes, l'APVF a également salué l'initiative de la Commission européenne de fournir davantage de moyens financiers au plan Juncker. Les élus de l'APVF ont toutefois rappelé à

cette occasion que ces fonds mis à disposition ne doivent pas conduire à une diminution des subventions européennes de droit commun. En outre, l'APVF a défendu un abaissement du seuil d'éligibilité au Plan Juncker de manière à ce que les petites villes puissent en bénéficier pleinement.



Concernant la politique européenne de cohésion, en février dernier, l'APVF s'est associée à un séminaire présidé par Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines et Pierre JARLIER, Maire de Saint-Flour qui s'est tenu à l'AMF au sujet de l'avenir de la politique de cohésion. Dans le cadre des négociations sur la programmation des fonds européens structurels et d'investissement, l'APVF a profité de cette occasion pour rappeler l'importance de la politique de cohésion pour les territoires. Comme pour les précédentes négociations, la politique de cohésion, deuxième poste budgétaire européen après la PAC, fera sans nul doute l'objet de pressions fortes qui pourraient conduire à sa remise en cause, au moins pour une partie des territoires français. L'APVF considère que cette politique ne doit pas être la victime de nouvelles priorités de l'UE : elle a demandé solennellement le maintien du budget relatif à la cohésion territoriale à un niveau financier qui permette d'assurer une visibilité de l'action européenne dans tous les territoires.

Enfin, pour améliorer le niveau d'information des élus de petites villes sur les financements existants, l'APVF s'est également efforcée en 2017 de relayer les appels à projets relatifs à la coopération décentralisée lancés par les services de l'Etat ainsi qu'un guide sur les financements européens. Le guide en question, rédigé par la Commission européenne, s'adresse à tout bénéficiaire potentiels de fonds européens et vise à fournir des conseils sur les procédures de demande ainsi que les informations les plus récentes sur les programmes actuels de l'UE.



ANNEXE



Les dates-clés de 2017

JANVIER :

Réunion du Bureau de l'APVF

Cocktail de vœux de l'APVF

Formation : « Estimer les dotations et le FPIC de votre commune. Trouver de nouvelles économies et des nouvelles recettes pour votre commune. Assurer le financement des projets et maintenir la solvabilité de votre commune » au siège de l'APVF.

Intervenants : Jean-Pierre COBLENTZ et Bernard ANDRIEU

FEVRIER :

Rencontre régionale des Maires des Antilles-Guyane

Réunion du Bureau de l'APVF

—

Communiqué de presse : « Soutien à l'investissement dans les petites villes : l'APVF demande aux candidats à l'élection présidentielle de s'engager fortement »

MARS :

Rencontre régionale à Coulommiers (77) « Revitalisation des centres-villes et des commerces de proximité »

Formation : « Le maire et la laïcité : les réponses aux questions pratiques » au siège de l'APVF.

Intervenant : Philippe BLUTEAU, Avocat au Barreau de Paris

Présentation du « Manifeste des petites villes de France » à la presse

Formation : « Les nouvelles règles de l'achat public » au siège de l'APVF.

Intervenant : Nicolas LAFAY, Avocat au Barreau de Paris

—

Communiqué de presse : « Nouveau dispositif de délivrance des titres d'identité : face à la vague de contestation qui monte, l'APVF demande en urgence plus de moyens au ministre de l'Intérieur »

AVRIL :

Conseil d'Administration de l'APVF

MAI :

Formation : « Le maire et l'opposition » au siège de l'APVF. Intervenant : Philippe BLUTEAU, Avocat au Barreau de Paris

JUIN :

Formation : « Les ressources humaines sous contrainte budgétaire : temps de travail et rémunérations » au siège de l'APVF.

Intervenant : Isabelle BÉGUIN, Avocate associée, Cabinet Oppidum Avocats

Rencontres régionales des maires de Bretagne à Paimpol « Revitalisation des centres-villes et des commerces de proximité »

—

Communiqué de presse : « Rythmes scolaires : Pour l'APVF, des inquiétudes sur le maintien de l'aide financière »

Communiqué de presse : « Rythmes scolaires : le Ministre de l'Education nationale tient à rassurer les élus locaux »

Communiqué de presse : « Moralisation de la vie publique, le -oui, mais... - de l'APVF

JUILLET :

Réunion du Bureau de l'APVF

Séminaire en partenariat avec la Caisse des dépôts : « Le numérique : levier de développement local »

Communiqué de presse : « Conférence nationale des territoires : pour l'APVF, des annonces intéressantes et des inquiétudes qui demeurent sur les finances locales »

Communiqué de presse : « Situation financière des petites villes : un équilibre encore fragile »

SEPTEMBRE :

XX^e Assises de l'APVF à Hendaye : « Il est venu le temps des collectivités à taille humaine »

Formation : « Démocratie participative : connaître et utiliser les outils dans les petites villes ». Intervenant : Mélissa GOASDOUÉ, Avocate associée, Cabinet Oppidum Avocats.

—

Communiqué de presse : « Rentrée scolaire dans les communes : L'APVF rappelle toute l'utilité des emplois aidés »

Communiqué de presse : « Rentrée difficile dans les communes : les maires attendent du gouvernement des clarifications et des preuves de confiance aux Assises des petites villes de France à Hendaye les 21 et 22 septembre prochains »

Communiqué de presse : « Présentation du PLF 2018 : pour les petites villes, des mesures rassurantes et des questions qui restent en suspens »

Communiqué de presse : « Fractures territoriales et attractivité : l'APVF suscite le débat et avance des pistes lors des XX^{èmes} Assises d'Hendaye »

Communiqué de presse : « L'APVF réélit Olivier Dussopt Président et Pierre Jarlier comme le Vice-président délégué »

OCTOBRE :

Formation : « Les relations avec les associations : prévenir et assainir ».

Intervenant : Philippe BLUTEAU, Avocat associé, Cabinet Oppidum Avocats.

Point presse d'Olivier DUSSOPT, Président de l'APVF : « Relations financières avec les collectivités territoriales »

Réunion du Bureau de l'APVF

Journée de présentation Projet Loi de Finances 2018 à Paris en partenariat avec la Caisse d'Épargne.

—

Communiqué de presse : « Plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires : pour les petites villes, des mesures positives et quelques regrets

Communiqué de presse : « l'APVF inquiète des mesures annoncées par le gouvernement concernant les politiques de l'habitat »

Communiqué de presse : « Réforme du financement des hôpitaux : pour l'APVF, les annonces de la Ministre de la Santé vont dans le bon sens »

NOVEMBRE :

Réunion du Conseil d'Administration

Formation : « Redynamiser le centre-ville quels outils, quelles stratégies ? » au siège de l'APVF.

Intervenant : David LESTOUX, Directeur associé du cabinet Cibles et Stratégies

—

Communiqué de presse : « L'APVF réagit au discours du Président de la République Emmanuel Macron »

DECEMBRE :

Journée de présentation Projet Loi de Finances 2018 à Lille

Formation : « Un an de droit public local : les textes et les arrêts incontournables pour les petites villes » au siège de l'APVF. Intervenant : Isabelle BÉGUIN, Avocate associée, Cabinet Oppidum Avocats

—

Communiqué de presse : « Conférence nationale des territoires : pour les petites villes, des mesures intéressantes en faveur de la cohésion des territoires »



L'APVF fédère les villes de 2.500 à 25.000 habitants
et leurs intercommunalités pour promouvoir leur rôle primordial
dans l'aménagement du territoire.

Elle rassemble aujourd'hui près de 1.200 adhérents,
présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

APVF - 42, boulevard Raspail - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 00 83 - Fax : 01 45 48 02 56

Mail contact : npicard@apvf.asso.fr

www.apvf.asso.fr

Facebook : Association des Petites Villes de France

Twitter : @PetitesVilles